



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Nationalisation de Fibre Excellence

Question orale n° 744

### Texte de la question

M. Hadrien Clouet interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur la nationalisation de Fibre Excellence. Papier d'écriture, mouchoirs, produits sanitaires, emballages : voilà ce qui est en jeu avec la liquidation programmée de la société Fibre Excellence, champion du secteur papetier français. Les victimes ? 670 emplois dans les usines, 10 000 emplois indirects, une énergie verte, la transition écologique de toute la filière, des forêts menacées de déforestation à l'étranger. En effet, les usines de Saint-Gaudens et Tarascon constituent les deux derniers sites de fabrication de pâte marchande dans le pays. En leur sein, 670 travailleurs produisent 550 000 tonnes annuelles. Les deux usines génèrent aussi de l'électricité renouvelable à partir de bois et de copeaux au bénéfice de milliers de foyers sur leur territoire. Elles assurent l'indépendance nationale vis-à-vis de la pâte sud-américaine et canadienne, avec un matériau local, sourcé, sans déforestation ni fret maritime de longue distance. Or le dirigeant de Fibre Excellence a annoncé une possible fermeture des usines. Dès octobre et novembre 2025, celle de Saint-Gaudens a été arrêtée cinq jours dans le cadre d'un dispositif de chômage partiel. Celle de Tarascon a été stoppée plusieurs semaines. Voici que l'entreprise est désormais en cessation de paiement. Le tribunal de commerce de Toulouse a fixé un délai de 6 mois maximum pour trouver un repreneur, tout en renvoyant l'affaire à une audience du 17 juin 2026 chargée d'évaluer les capacités financières des sites, conditionnant le maintien de la période d'observation, à défaut de quoi la liquidation sera prononcée. Pourtant, ces usines assurent une production d'intérêt national et peuvent dégager des bénéfices, à condition de les débarrasser de la finance privée. Des éléments conjoncturels peuvent expliquer une partie de la perte de rentabilité de cette filière. À ce titre, la baisse de la demande a pu avoir directement un impact sur les prix dans le segment d'activité de Fibre Excellence. En outre la concurrence monétaire avec les États-Unis rend Fibre Excellence, comme nombre d'entreprises européennes, moins compétitive, limitant ses débouchés. À ce problème de débouchés s'ajoute le renchérissement des intrants, puisque le prix du bois d'industrie a augmenté de 50 % depuis 2022. Les intempéries récentes ont créé un goulet d'étranglement (impossible d'accéder à Tarascon en bateau de fret car le Rhône était trop haut, impossible d'accéder en camion en raison des tempêtes), dont le caractère provisoire ne justifie pas cette liquidation des usines et peut être aisément surmonté avec une garantie publique. Par ailleurs, les usines ne produisent pas que de la pâte ; leur marge positive tient uniquement à la vente d'électricité biomasse. L'excédent de vapeur des chaudières est transformé en énergie, revendue à Électricité de France, mais l'État a réduit le tarif réel d'achat de cette énergie, puisqu'il est désindexé du coût de la biomasse. Ainsi, les usines achètent une électricité plus chère qu'elles ne la vendent ! Mais toutes ces problématiques sont très largement amplifiées par des actionnaires tentés d'abandonner le secteur - en témoigne le refus du plan d'aide par les actionnaires indonésiens résolus à démanteler la production. Ces mêmes actionnaires envisagent de placer leurs capitaux dans des usines plus rentables, d'investir dans l'import-export de pâte à papier pour se placer en aval de la chaîne de valeur et encaisser les écarts de prix. Ils se défaussent sur la puissance publique du coût d'indemniser et accompagner de futurs licenciés. Au final, la fermeture coûtera bien plus cher à la collectivité qu'un maintien de l'activité, même à perte ! Aussi M. le député défend-il une nationalisation de la société Fibre Excellence pour lever tous ces obstacles industriels, économiques et financiers. Il souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hadrien Clouet](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 744

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

**Ministère attributaire :** Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 mai 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [5 mai 2026](#)